

COMMUNIQUÉ

DE PRESSE



Orléans, le 15 mars 2024

France Travail

3 nouveaux bassins d'emploi loirétains expérimenteront la réforme

Vendredi 1^{er} mars, le gouvernement a officialisé l'extension de l'accompagnement renouvelé des allocataires du RSA à de nouveaux bassins d'emploi. Dans le Loiret, sont concernés le Giennois, le Pithiverais et les territoires de Lorris et Courtenay dans le Montargois. Depuis décembre 2022, le Loiret fait partie des 18 départements pilotes de la réforme.

L'expérimentation loirétaine était jusqu'à présent positionnée sur l'agglomération Montargoise (environ 2000 bénéficiaires concernés). Elle sera élargie en 2024 aux territoires suivants :

- **Montargois (Lorris et Courtenay)** à partir d'avril 2024
- **Giennois (Gien - Sully - Berry Loire Puisaye)** : à partir de l'été 2024
- **Pithiviers (Plaine nord Loiret - Gâtinais)** : à partir de septembre 2024

Le dispositif France travail prévoit un meilleur équilibre des droits et devoirs, plus exigeant en matière de démarches pour retrouver le chemin de l'emploi. Les équipes du Département et de France Travail accueillent conjointement chacun des allocataires pour les orienter vers un parcours adapté et évolutif à leur situation personnelle et professionnelle.

Des résultats encourageants : 32% de retour à l'activité

Depuis la mise en œuvre de l'expérimentation en avril 2023, les résultats sont encourageants avec près de 900 entrées en accompagnement. Grâce à la mobilisation des équipes du Département et de France Travail et l'investissement des bénéficiaires du RSA dans leur parcours, 280 ont retrouvé un emploi (soit 32%). Ce taux s'élève à 45 % pour les personnes suivies depuis 5 mois et plus. Le Loiret se situe dans la moyenne nationale (taux d'accès à l'emploi de 30 %).

Fort de ces résultats, le Département a confirmé, auprès du ministère du travail, de la santé et des solidarités, son souhait de poursuivre le déploiement de cette expérimentation.

Recrutements : le Département a renforcé ses ressources internes en recrutant différents profils, notamment des référents de parcours insertion : dans le Montargois, le recrutement a été lancé pour 12 agents.

Un infirmier est chargé spécifiquement des personnes qui expriment une problématique de santé (aide aux démarches, trouver un médecin ou revenir dans un parcours de soins, renouveler ses droits...). Cela illustre la diversité des besoins et des niveaux d'accompagnement allant des problématiques plus sociales aux besoins professionnels (préparation de candidatures, formation).

En quoi consiste l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA ?

Le Département du Loiret est mobilisé avec France Travail (anciennement Pôle Emploi) sur les actions suivantes :

1. Une mutualisation des outils de pré-orientation et de diagnostic dès la demande de RSA : ils permettent de proposer à l'usager, un rendez-vous dans un délai d'une quinzaine de jours contre plus de 3 mois auparavant. Il s'agit de réaliser un inventaire complet de la situation du demandeur et de l'orienter vers le référent le plus adapté (France Travail sur le volet professionnel, le Département pour un accompagnement social).
2. Un accompagnement resserré et rythmé par des entretiens réguliers : les référents de parcours suivent désormais moins de bénéficiaires afin d'être au plus près de leurs besoins, jusqu'à 50 personnes en moyenne.
3. Des heures d'activités d'insertion afin d'accélérer le retour à l'emploi : sauf motif légitime (problématique de santé, personne sous tutelle...), les personnes bénéficiaires se verront prescrire des heures d'activité d'insertion (ateliers CV, préparation aux entretiens, recherche de logement ou d'un mode de garde, formations, immersion en entreprise...), progressivement jusqu'à 15 heures hebdomadaires. Ces activités (volume et qualité) sont déterminées en fonction des besoins de chacun.
4. Une mobilisation des entreprises cadrée et efficace : le principe est de coordonner les actions du Département et de France Travail pour solliciter les entreprises à chaque étape du parcours (immersions, tutorat, opérations de recrutement innovantes...).

L'Etat compense financièrement la prise en charge des ressources humaines et des dépenses liées à l'expérimentation. Cette participation s'élevait à 950 000 € en 2023.

Nombre d'allocataires concernés par l'extension aux nouveaux bassins d'emploi :

- Lorris et Courtenay : 1550
- Gien: 1635
- Pithiviers : 1120

Retrouvez toutes les actualités du Département sur www.loiret.fr/presse

CONTACT PRESSE

Elie Poupin

02 38 25 43 38

07 86 84 06 54

elie.poupin@loiret.fr